

DOSSIER D'INSCRIPTION en DNMADE

Diplôme National des Métiers d'Art et du Design

NOM :	<u>FORMATION 2023/2024</u>
Prénom :	DNMADE <input type="checkbox"/> <i>Patrimoine</i> <input type="checkbox"/> <i>Scénographie</i>
Pour une meilleure prise en charge de l'élève, merci de cocher si concerné : <input type="checkbox"/> P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) <input type="checkbox"/> P.A.P. (Plan d'Accompagnement Personnalisé) <input type="checkbox"/> M.D.P.H. (relève de la Maison Départementale des Personnes Handicapées)	

Le dossier d'inscription COMPLET doit parvenir à l'établissement

- par la poste
- dans la boîte aux lettres « inscriptions » à l'entrée du site Laplace

POUR LE 06/07/2023 DERNIER DÉLAI.



- En cas de **DESISTEMENT** le saisir sur **Parcoursup** et prévenir impérativement le **lycée** par mail à l'adresse secretariat.0142133t@ac-normandie.fr
- Tout dossier **incomplet** ne pourra donner lieu à une inscription définitive avec le risque de perdre la place attribuée.

Les informations de rentrée seront communiquées sur le site internet

FICHE SECRETARIAT

Identité de l'étudiant

NOM : Sexe : F M
Prénoms :
Né(e) le/...../..... à Dépt. : Nationalité :
Adresse personnelle :
☎ portable élève : @ mail de l'élève :

L'élève dispose-t-il :

Connexion Internet Ordinateur Imprimante

Scolarité année 2023/2024

Classe : Date d'entrée :
Langue Vivante A

Scolarité année 2022/2023

Classe :
L.V.A L.V.B Option Option
Établissement : Commune :

Responsable légal 1 A contacter en priorité

NOM d'usage : NOM de famille (de naissance) :
Prénom : Lien de parenté* :
Adresse :
Code postal : Commune : Pays :
☎ domicile : ☎ Travail : ☎ portable :
@ mail :
Nombre d'enfants à charge : Nombre d'enfants scolarisés au lycée Dumont D'Urville-Laplace :
Situation d'emploi : Actif Retraité Sans emploi
Profession : Code profession (liste jointe) :
Acceptez-vous de recevoir des SMS : OUI NON
Acceptez-vous de communiquer vos coordonnées aux associations de parents d'élèves : OUI NON

Responsable légal 2

NOM d'usage : NOM de famille (de naissance) :

Prénom : Lien de parenté* :

Adresse :

Code postal : Commune : Pays :

 domicile :  Travail :  portable :

@ mail :

Nombre d'enfants à charge : Nombre d'enfants scolarisés au lycée Dumont D'Urville-Laplace :

Situation d'emploi : Actif Retraité Sans emploi

Profession : Code profession (liste jointe) :

Acceptez-vous de recevoir des SMS : OUI NON

Acceptez-vous de communiquer vos coordonnées aux associations de parents d'élèves : OUI NON

Autre responsable ou personne à contacter

NOM d'usage : NOM de famille (de naissance) :

Prénom : Lien de parenté* :

Adresse :

Code postal : Commune : Pays :

 domicile :  Travail :  portable :

@ mail :

* Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Je certifie l'exactitude des informations renseignées.

Date...../...../..... Signature :

 **Nous vous demandons de signaler impérativement toute modification (situation, adresse, téléphone, courriel, ...) intervenant en cours d'année à l'adresse secretariat.0142133t@ac-normandie.fr.**

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ÊTRE TRAITÉS

- ADMINISTRATION

Pointage par la famille Cadre réservé à l'administration

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT	- le présent dossier complété, à retourner obligatoirement avec les pièces demandées		
	- FRAIS DE CORRESPONDANCE et DE REPROGRAPHIE – obligatoire : 25 euros Ce versement doit être effectué soit par un seul chèque (1) à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE du LYCÉE DUMONT D'URVILLE - LAPLACE soit en espèces contre un reçu		
	- 1 RIB ou 1 RIP obligatoire (à agraffer au dossier) Marquer le nom, le prénom et la classe de l'étudiant au dos du RIB		
	- 1 photocopie de la carte d'identité recto/verso (obligatoire pour l'inscription aux examens)		
	- 1 fiche d'urgence infirmerie avec signature obligatoire du responsable (feuille cartonnée jaune) (agrafer les copies de la carte vitale, de mutuelle, des vaccinations et du PAI ou autre à cette fiche)		
	- 1 copie de la carte vitale (à agraffer à la fiche d'urgence infirmerie)		
	- 1 copie de la carte de mutuelle (à agraffer à la fiche d'urgence infirmerie)		
	- 1 copie des pages vaccinations du carnet de santé (à agraffer à la fiche d'urgence infirmerie)		
	- 1 copie du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation ou Gevasco) ou du PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), <u>En cas de dyslexie</u> : 1 copie du bilan orthophonique - <i>Sous enveloppe cachetée et agrafée à la fiche d'urgence infirmerie</i>		
	- 1 copie du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) si établi au collège <i>Sous enveloppe cachetée et agrafée à la fiche d'urgence infirmerie</i>		
<u>POUR LES BOURSIERS</u> : Notification d'attribution des bourses CROUS (<i>dossier social étudiant</i>)			

- BUREAU DES ETUDIANTS (ADHÉSION RECOMMANDÉE)

- 1 fiche d'inscription à compléter		
- 1 cotisation de 7€ - soit par chèque (1) à l'ordre de BUREAU DES ETUDIANTS DUMONT D'URVILLE LAPLACE, - soit en espèces contre un reçu		

Pièces à conserver par la famille :

- 1 notice d'informations sur le service social	
---	--

(1) - Marquer le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos des chèques

Nom : Prénom : Classe :
Né(e) le : Lieu de naissance :
Régime:  de l'élève.....

Nom Prénom des Parents ou du représentant légal :
Adresse :

Numéro de Sécurité Sociale **de l'élève si plus de 15 ans**

Adresse du Centre de Sécurité Sociale

Nom et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez nous donner au moins un numéro de téléphone :

N° de téléphone :

N° du travail responsable légal 1 :

N° du travail responsable légal 2 :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Vaccinations :

Joindre obligatoirement la photocopie des vaccinations antitétanique et ROR

Suivis et aménagements

P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) – P.P.S. (Projet Personnalisé de Scolarisation) avec Gevasco – P.A.P. (Plan d'Accompagnement Personnalisé)

Au cours de sa précédente année scolaire, votre enfant a-t-il bénéficié d'un PAI, d'un PPS (avec Gevasco) ou d'un PAP :

Oui

Non

Si PAI ou PAP ou PPS établis au collège : merci de joindre une copie sous pli cacheté agrafé à cette fiche d'urgence et de contacter les infirmières (02.31.93.95.29) pour le renouvellement.

En cas de dyslexie : joindre **OBLIGATOIREMENT un bilan orthophonique étalonné datant si possible de moins de 2 ans, sous pli cacheté agrafé à cette fiche d'urgence.**

Date et signature des parents ou du responsable légal

Application LIEN

Information à l'attention des familles

Le traitement LIEN (Logiciel infirmier de l'Éducation Nationale) est une application informatique utilisée par les infirmiers scolaires pour le suivi de la santé des élèves tout au long de leur scolarité. Il est mis en œuvre à compter de la rentrée 2022 dans les collèges et lycées publics. Il permet :

- d'assurer le suivi de l'état de santé individuel des élèves du 2^d degré lors des consultations effectuées par les infirmiers de l'éducation nationale ;
- d'assurer la gestion des sollicitations des élèves à l'infirmierie ;
- d'assurer la traçabilité des actes des soins infirmiers pour le public élèves accueilli.

Ce traitement a également une finalité statistique.

Le logiciel LIEN constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse (situé au 110 rue Grenelle, 75007 Paris) pour l'exercice d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD.

Les données administratives (données d'identité, coordonnées) des élèves et de leurs représentants légaux sont issues du traitement SYGNE (référentiel des élèves du second degré).

Sont destinataires des données, dans le cadre de leurs fonctions et dans les limites du besoin d'en connaître les infirmiers de l'établissement.

Les données à caractère personnel des élèves et de leurs responsables sont conservées en base de gestion pour la durée de la présence de l'élève dans l'établissement, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée de 10 ans à compter de la fin de sa scolarité.

Vous pouvez exercer vos droits de rectification, de limitation et d'opposition prévus par les articles 16, 18 et 21 du RGPD, par courriel à l'adresse suivante : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Si vous souhaitez exercer votre droit de rectification de suivi infirmier de votre enfant, vous devrez adresser votre demande par écrit auprès des infirmiers de son établissement scolaire.

Par ailleurs, conformément au IV de l'article L1110-4 du code de la santé publique, vous pouvez à tout moment vous opposer au partage d'informations entre les infirmiers en charge du suivi de votre enfant. Dans ce cas, vous devrez l'indiquer par écrit auprès des infirmiers de son établissement scolaire.

De plus, en application de l'article 15 du RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès au dossier du suivi infirmier de votre enfant, par écrit auprès des infirmiers de son établissement scolaire. Les données traitées dans son dossier pourront vous être communiquées directement ou, selon votre choix, par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné pour cela, en application de l'article 64 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Toutefois, en application de l'article L 1111-5-1 du code de la santé publique, votre enfant a le droit de s'opposer à ce que vous ayez connaissance des informations relatives à sa santé sexuelle et reproductive.

Sachez que votre enfant peut exercer lui aussi ce droit d'accès. Les données traitées dans son dossier lui seront communiquées par l'intermédiaire d'un médecin qu'il aura désigné à cet effet, en application de l'article L 1111-7 du code de la santé publique.

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce logiciel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en vous adressant au :

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Bureau Des Etudiants - Dumont d'Urville Laplace

Année scolaire 2023-2024

Qu'est-ce que c'est le Bureau Des Etudiants ?

C'est une association loi 1901 gérée par les étudiants en formation post-bac du lycée.

A pour but d'améliorer la structure dans l'enceinte de l'établissement et de créer des projets ou des activités pour les étudiants. (création de sweat-shirt, gestion de la cafétéria, ...)

Pourquoi être adhérent ?

En étant adhérent, tu seras un acteur de la vie étudiante, tu aides l'association à organiser des événements tout au long de l'année. Il faut savoir qu'en étant adhérent, tu auras le droit de participer à chaque soirée avec un prix plus intéressant. Tu auras également des offres de service plus intéressantes au BDE.

L'adhésion au Bureau Des Etudiants n'est pas une obligation. Elle est cependant indispensable pour bénéficier de tous les services proposés et pour participer à la gestion et aux décisions. Le Bureau Des Etudiants et ce qu'il propose n'existent que par l'engagement des étudiants.

N'importe quel adhérent peut proposer la création d'un nouveau Club, qu'il soit lié à la culture, au sport ou à la technologie, etc.

Chaque année, les membres du bureau de l'association (président, secrétaire, trésorier) sont élus en assemblée générale parmi les élèves adhérents.

Rendez-vous tous à l'Assemblée Générale en début d'année scolaire

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux sur  en tapant : bdedumont_laplace

Adhésion annuelle 7€ pour profiter de tous les services du BDE

FICHE D'INSCRIPTION

NOM : _____ PRENOM : _____

CLASSE à la rentrée 2023 : _____

Cotisation de 7 euros réglée le : _____ en :

En chèque à l'ordre : Bureau des Etudiants Dumont d'Urville Laplace

(Indiquer le nom de l'étudiant au dos si différent du titulaire de compte)

En espèces

(Dans une enveloppe fermée avec Nom et Classe)

La carte d'adhérent vous sera donnée après la rentrée

**Agrafez une
photo**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée DUMONT D'URVILLE - LAPLACE
CAEN

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Calvados

Année scolaire 2023/2024

INFORMATION concernant le Service Social

Mme Brochard, assistante sociale scolaire est présente sur le lycée le Mardi et vendredi

Mme Vengeons, assistante sociale scolaire est présente sur le lycée le Lundi matin, Mercredi matin et Vendredi

Vous pouvez les contacter directement par téléphone sur leurs jours de permanence, ou via leurs boîtes mails :

Anne.Brochard@ac-normandie.fr

Sylvie.Vengeons@ac-normandie.fr

Vous êtes lycéen, étudiant ou parent d'élèves et vous souhaitez d'ores et déjà communiquer des renseignements pouvant aider à la compréhension de votre situation et/ou de celle de votre enfant, vous pouvez le faire en complétant la fiche ci-dessous que vous joindrez à votre dossier d'inscription sous pli cacheté à leur attention.

Partie à compléter et à retourner UNIQUEMENT si vous avez des informations à transmettre :

NOM et Prénom de l'élève ou de l'étudiant :

Classe :

Adresse :

.....

Téléphone / Mail :

.....

Renseignements à communiquer à l'assistante sociale :

.....
.....
.....
.....

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes Libellés

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

10 Agriculteurs exploitants

ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

21 Artisans

22 Commerçants et assimilés

23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES

31 Professions libérales

33 Cadres de la fonction publique

34 Professeurs, professions scientifiques

35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 Clergé, religieux

45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise

47 Techniciens

48 Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

52 Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 Policiers et militaires

54 Employés administratifs d'entreprise

55 Employés de commerce

56 Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

62 Ouvriers qualifiés de type industriel

63 Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 Chauffeurs

65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

67 Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 Ouvriers agricoles

RETRAITES

71 Retraités agriculteurs exploitants

72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise

74 Anciens cadres

75 Anciennes professions intermédiaires

77 Anciens employés

78 Anciens ouvriers

PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 Elèves, étudiants

84 Militaires du contingent

85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)

86 Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)